

Association Mont Saint-Quentin
Télégraphe de Chappe
57050 Le Ban Saint-Martin Moselle



Hier
et
Aujourd'hui

Supplément N° 18 du 5 juin 2013

Ndlr:

Le 14 septembre 2012 paraissait le supplément N° 14 Hier et Aujourd'hui où nous reproduisons le livre écrit par Chappe l'Aîné « HISTOIRE DE LA TÉLÉGRAPHIE » - 1824.

Une réédition en 1840 de ce même document par son frère Abraham nous apporte un complément d'informations importantes à nos recherches.

Nous reproduisons dans ce bulletin, le premier chapitre qui s'intercale : voir N° 14 page 223 à la suite de * Baliste :

Une analyse des points forts complétera la fin cette reproduction. Vos commentaires seront les bienvenus, merci d'avance de nous en faire part lors des prochaines réunions.

HISTOIRE

DE

LA TÉLÉGRAPHIE,

PAR M. CHAPPE L'AINÉ,

ANCIEN ADMINISTRATEUR DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES,

AVEC UN VOLUME DE PLANCHES,

PRÉCÉDÉE

- 1° DE L'ORIGINE DU TÉLÉGRAPHE CHAPPE.
- 2° D'OBSERVATIONS SUR LA POSSIBILITÉ DE REMPLACER LE TÉLÉGRAPHE AÉRIEN PAR UN TÉLÉGRAPHE ACOUSTIQUE.
- 3° DES MOTIFS QUI ONT OBLIGÉ LES CHAPPE A DEMANDER LEUR RETRAITE.

AU MANS,

CH. RICHELET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
Rue de la Paille, 10.

1840.



* Baliste : machine dont les anciens

Et la télégraphie serait encore, à peu près, ce qu'elle était en mil sept cent quatre vingt douze si les cinq frères Chappe, intéressés au succès d'une découverte qui honorait leur nom, ne s'en fussent exclusivement occupés ; car tous les gouvernements, sous lesquels ces utiles et brillants résultats ont été exposés, n'y ont pensé que pour en tirer partie dans les moments pressants et n'ont jamais rien fait pour son amélioration, excepté M de Villèle qui a accordé une augmentation, au budget, de trente mille francs, qui permit à l'administration de placer, de douze postes, des employés qui sussent écrire tous les signaux qui passaient dans la journée par le télégraphe, et que les stationnaires portaient chaque jour au bureau de Poste le plus voisin, éloigné quelquefois d'un myriamètre du télégraphe. Cet envoi journalier des procès-verbaux mit l'administration à même de faire vérifier tous les jours les fautes qui se commettaient sur les lignes ; et par ce moyen, elle connaissait également les divisions sur lesquelles il s'en commettait un plus grand nombre.



- Joseph, comte de Villèle -

On a fait précéder l'HISTOIRE DE LA TÉLÉGRAPHIE, dont l'aîné des Chappe est l'auteur, premièrement, d'un abrégé de l'origine du télégraphe Chappe, deuxièmement, des motifs qui ont obligé les quatre Chappe à quitter la télégraphie, savoir :

Ignace Chappe et Pierre Chappe le vingt trois août dix huit cent vingt trois, et René Chappe et Abraham Chappe, dans le mois d'août dix huit cent trente, troisièmement, d'observations sur le télégraphe aérien, suivies de notes sur l'essai d'un nouveau système de télégraphe qui pourrait peut-être remplacer avantageusement le télégraphe aérien et que l'on pourrait nommer télégraphe acoustique ou télélogue.

ORIGINE DU TÉLÉGRAPHE CHAPPE

Claude Chappe et ses quatre Frères sont originaires du département du Cantal ; mais il sont tous nés à Brûlon, département de la Sarthe. Leur père, mort en 1784 à Rouen, où il était directeur-général des domaines du roi, était le frère de l'abbé Chappe d'Auteroche, membre de l'académie des sciences, qui fut envoyé, sous le règne de Louis XV, en Sibérie pour observer le passage de Vénus sur le soleil, et, par suite, en Californie où il est mort, en 1779, victime de son zèle pour les sciences.

Claude Chappe, le cadet d'une famille assez nombreuse, était destiné à l'état ecclésiastique ; et, avant l'âge de vingt ans, il obtint deux bénéfices, dont les revenus assez considérables lui fournissaient les moyens de se livrer tout entier à l'étude ; il s'occupait particulièrement de recherches sur l'électricité ; on lui doit l'expérience des bulles de savon électrisées et remplies de gaz inflammable que l'on fait détonner dans l'atmosphère par leur contact, pour imiter l'effet des nuages électriques et prouver la théorie de la foudre par l'électricité.

La révolution l'arrêta dans ses travaux, il perdit ses bénéfices, quitta Paris et vint à Brûlon dans sa famille, où il trouva quatre de ses frères, dont trois venaient aussi de perdre leurs places.

Ce fut à cette époque (1790) que l'idée lui vint d'une communication télégraphique qui pût mettre le gouvernement à même de transmettre ses ordres à une grande distance dans le moins de temps possible. Il en fit part à ses frères.

Son idée parut, au premier moment, être un rêve de son imagination ; mais il y persista et nous pria de le seconder.

La première expérience fut celle du son, obtenu en frappant sur deux casseroles, et deux postes placés à quatre cent mètres l'un de l'autre furent mis en communication au moyen de deux pendules à secondes parfaitement en harmonie, dont les cadrans, divisés en dix parties, représentaient les dix chiffres de la numération, de manière que, lorsque l'aiguille d'un de ces cadrans était sur le chiffre que l'on voulait indiquer, on faisait entendre un son qui annonçait, au poste correspondant, dont la pendule était en harmonie, que le chiffre indiqué par l'aiguille, au moment du son, était significatif.

Ce moyen de correspondance qui réussit fort bien avec deux postes, et qui pouvait être très utile dans une ville assiégée, en employant le feu au lieu du son, présentait avec un plus grand nombre de stations, des difficultés qui nous firent renoncer à ce système.

Quelque temps après, nous essayâmes l'électricité. Le cabinet que possédait l'abbé Chappe, et que, par suite, il fut obligé de vendre pour subvenir aux dépenses qu'occasionnaient ses expériences télégraphiques, nous fournit les moyens de faire plusieurs essais à des distances plus ou moins grandes, qui n'offrirent que des résultats peu satisfaisants.

Il fallut donc imaginer autre chose; et, après différents essais, nous convînmes qu'au lieu du son nous emploierions la vue d'un objet qui, par son apparition et sa disparition, ferait connaître le moment où il faudrait marquer le chiffre indiqué par l'aiguille des deux pendules.

Nous fîmes faire, alors, deux tableaux de forme rectangle ; chacun de ces tableaux était haut d'un mètre, soixante cinq centimètres, sur cent trente trois centimètres de large, et présentait deux surfaces, l'une blanche et l'autre noire ; il était fixé au haut d'un axe de quatre mètres élevé verticalement dans un grand châssis fait en charpente ; l'axe pivotait, de sorte que les surfaces paraissaient et disparaissaient à volonté ; ces deux tableaux furent nos premiers télégraphes bien différents de ceux qui existent maintenant.

L'un de ces télégraphes fut placé sur la plate-forme du château de Brûlon, département de la Sarthe, l'autre, sur la maison de M. Perrotin, située commune de Parcé, distante de quinze kilomètres de Brûlon, et, au moyen des deux pendules à secondes, dont nous nous étions déjà servis, nous fîmes de nouvelles expériences dont le succès nous donna l'espoir d'être utiles à notre pays.



À la première expérience, nous employâmes le son, et, à la seconde, nous employâmes l'apparition et disparition de la surface d'un rectangle pour indiquer le moment où l'aiguille des deux pendules, parfaitement en harmonie, était sur le nombre significatif. Les procès-verbaux qui furent faits sur les lieux, par les autorités, existent encore et sont entre les mains de la famille. Ces différentes expériences se firent dans l'espace de quinze mois. Elles exigèrent un travail opiniâtre et occasionnèrent des dépenses assez considérables qui furent partagées par la famille.

L'abbé Chappe, muni de ces procès-verbaux, vint à Paris vers la fin de 1791 ; et après bien des peines et des démarches, il obtint la permission d'établir un télégraphe sur l'un de pavillons de la barrière de l'Étoile à gauche en sortant de Paris.

Deux de ses frères le secondèrent et firent longtemps des expériences qui, de jour en jour, obtenaient plus de succès. Mais un matin qu'ils se rendaient comme à l'ordinaire à leur télégraphe, il s'aperçurent, à leur grand étonnement, que le télégraphe n'était plus sur le pavillon. Il avait été enlevé dans la nuit de manière qu'il n'en restait pas un vestige.

Tel fut le rapport que fit le concierge de la barrière qui ne voulut pas en dire davantage. Nos travaux et nos dépenses furent perdus, et il fallut renoncer pour le moment, à une découverte qui nous avait coûté beaucoup de peines et d'argent.

Six mois après cet événement, dont les causes ne nous ont jamais été connues, l'aîné des frères Chappe fut nommé au corps législatif par le département de la Sarthe. L'abbé Chappe que l'enlèvement mystérieux du télégraphe avait déconcerté et qui aurait peut-être abandonné sa découverte, s'il n'avait pensé que son frère, venant d'être nommé député, pourrait lui être de quelque utilité, revint à Paris, où il fut autorisé à ériger un nouveau télégraphe dont la forme, qui n'était pas encore celle de nos machines actuelles, a cependant servi de modèle au télégraphe Anglais.

Ce nouveau télégraphe, qui avait cinq voyants, fut construit dans le parc de Ménilmontant, avec la permission de M. Lepelletier de St.-Fargeau. Il coûta beaucoup à la famille, et les Chappe allaient y travailler tous les jours, lorsqu'un après-midi, comme ils entraient dans le parc, ils virent le jardinier de M. de St.-Fargeau, qui courait au devant d'eux en leur criant de se sauver ; qu'on avait mis le feu au télégraphe et que s'ils paraissaient, on les jetterait au milieu des flammes. Ils retournèrent sur leurs pas, et ne pouvaient s'expliquer cet événement qui les consternait.

Ce ne fut que le lendemain qu'ils apprirent qu'une populace effrénée s'était portée à ces actes de violence parce que l'on soupçonnait que le télégraphe servait à communiquer avec le roi qui était alors renfermé. C'est tout ce que purent nous apprendre des ouvriers qui avaient monté la charpente de ce poste d'essai.

Nous en fûmes donc encore, dans cette nouvelle expérience, pour nos dépenses, nos travaux et nos peines.

Mais l'abbé Chappe, plus persévérant que ses frères dans la réussite d'une découverte dont il avait donné l'idée, ne se découragea pas.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Assassinat de Le Pelletier St Fargeau : le dimanche 20 janvier 1793 Michel Le Pelletier ci-devant président au Parlement de Paris... : [estampe] / [non identifié]

Il demanda de l'argent à sa famille, qui fit de nouveaux efforts pour lui en procurer; et, par l'entremise de son frère, qui était membre du comité d'instruction publique, il obtint, pour la troisième fois, la permission de faire des expériences.

Il établit trois postes, dont l'un fut placé à Ménilmontant, l'autre à Ecouen, distant de deux myriamètres de Paris, et le troisième à St.-Martin-du-Tertre, distant de quinze kilomètres d'Ecouen. Ce fut dans cette circonstance qu'après beaucoup d'essais nous arrêtâmes la forme du télégraphe, tel qu'il est maintenant à l'extérieur; forme élégante et simple qui ne pourra jamais être changée qu'au détriment de la télégraphie.

Ces trois télégraphes furent établis après plusieurs mois de travaux; et, lorsque nous fûmes exercés à leur manœuvre, et que nous eûmes fait passer beaucoup de correspondances de cent à cent-cinquante mots, nous demandâmes au gouvernement qu'il nommât des commissaires pour s'assurer du résultat de cette découverte: ces commissaires furent MM. Daunou, Arbogast et Lakanal membres de la Convention, qui, prévenus contre un moyen de correspondance dont les effets paraissaient extraordinaires, ne purent se défendre de témoigner leur surprise en voyant avec quelle facilité et quelle promptitude nous transmettions à 3 myriamètres 5 kilomètres de distance les dépêches qu'ils nous donnaient.

MM. Daunou, Lakanal et Abraham Chappe, qui étaient à Saint-Martin, l'un des poste extrêmes, y restèrent trois jours, et, pendant ce temps, M. Arbogast et plusieurs autres membres de la convention se trouvaient à Ménilmontant avec l'abbé Chappe. A leur retour à Paris, les commissions réunies firent un rapport qui détermina le gouvernement à ordonner l'établissement d'une ligne télégraphique de Paris à Lille.

Cette ligne fut établie, mais il est impossible de se faire une juste idée des difficultés que présentèrent son établissement et son organisation, combien d'activité; de fatigues et de ressources il a fallu employer pour aplanir les obstacles imprévus qui se reproduisaient sans cesse dans un travail inconnu jusqu'alors.

Toutes les difficultés que donna cet établissement ne furent vaincues que par un zèle, un accord et une persévérance qui ne pouvaient se rencontrer que dans une famille intéressée toute entière aux succès d'une invention dont tout l'honneur lui appartenait.

Après avoir lu cette notice, qui est l'exacte vérité de tous les essais que les Chappe ont faits, et de toutes les peines qu'ils se sont données, est-on fondé à dire qu'ils ne sont pas les inventeurs du télégraphe? l'abbé Chappe n'est pas, assurément, le premier à avoir eu l'idée de la possibilité de communiquer, par le moyen de signaux, à une grande distance, personne ne le conteste; la marine depuis des siècles n'emploie-telle pas des signaux pour ses manœuvres, et Ignace Chappe, dans son histoire de la Télégraphie (page 17), loin de dissimuler tout ce qui a été fait précédemment, a fait connaître avec une rare franchise tous les différents signaux qui ont été employés à différentes époques, et les essais qui ont été faits; mais avec tous ces télégraphes on ne pouvait transmettre que des événements prévus.

Amontons, seul, paraît avoir voulu, au moyen des lettres de l'alphabet, transmettre toutes espèces d'idées, et, si des essais ont été véritablement faits, on ignore la forme du télégraphe dont il s'est servi; d'ailleurs, il n'est personne qui ne puisse facilement établir, avec deux postes seulement, une correspondance télégraphique; mais lorsqu'il s'agit de correspondre à cinquante ou cent myriamètres (1), c'est toute autre chose.

Les Chappe sont les premiers à avoir établi de longues lignes télégraphiques avec lesquelles on a pu transmettre toutes espèces d'idées, avec une célérité inconnue jusqu'alors, et s'ils eussent connu des moyens employés avant eux pour communiquer à une aussi grande distance et en si peu de temps, ils n'eussent pas fait tant d'essais, dépensé tant d'argent à chercher la forme la plus convenable à donner au télégraphe. On ne peut pas plus contester aux Chappe l'invention du télégraphe, qu'on ne serait en droit de contester l'invention de la direction du ballon à celui qui la trouverait, maintenant, quoiqu'un grand nombre de personnes aient dit qu'il était possible de la trouver et que de courageux savants aient fait des voyages aériens au gré des vents.

Motif pour lequel Ignace Chappe et Pierre Chappe se sont retirés de la télégraphie, et ont demandé leur retraite.

Lorsque l'abbé Chappe mourut, ses deux frères, Ignace, et Pierre Chappe, qui étaient ses adjoints, furent nommés administrateurs ; cette organisation tout à fait vicieuse aurait pu nuire au développement et au perfectionnement de la télégraphie, si les quatre frères qui étaient employés n'eussent été unis et n'eussent eu le même intérêt au succès de cette découverte ; mais leur accord étant parfait, toutes les mesures et améliorations que l'expérience faisait connaître nécessaires à leur deux frères qui étaient employés à construire et à organiser les lignes, s'exécutaient sans obstacle ; le secret des dépêches était bien gardé, car les quatre frères étaient responsables au même degré de la moindre indiscretion, si l'un d'eux eût été soupçonné, ils eussent perdu tous les quatre la confiance du gouvernement ; leur intérêt commun avait donc été pendant trente ans un sûr garant pour les gouvernements qui s'étaient succédés ; mais sous le règne de Charles X (ci-contre), en 1823, M. de



à l'un de ses protégés, nomma, sans aucune espèce de nécessité, un troisième administrateur dans une administration où il devrait n'y en avoir qu'un seul, si le gouvernement connaissait quelque chose à la télégraphie.

Les deux administrateurs furent si péniblement affectés de cette mesure, qu'ils se rendirent sur-le-champ chez M. de Corbière pour lui faire connaître l'injustice que l'on commettait à l'égard de leurs deux plus jeunes frères ; et ils demandèrent leur retraite avec leur traitement intégrale ainsi que notre nomination à leurs places, afin que nous ne devinssions pas les subordonnés d'un étranger dans une partie, au perfectionnement de laquelle nous avions coopéré comme eux. Le ministre qui reconnut qu'il avait agi, dans cette circonstance, avec plus d'autorité que de justice, accepta cette proposition avec empressement et presque avec reconnaissance, et il donna pour motifs à la retraite des deux anciens administrateurs, leur âge et leurs infirmités ; mais ces motifs n'étaient qu'un prétexte, puisque le troisième administrateur qu'il venait de nommer, avait six ans de plus que l'un d'eux et était impotent ; il était, d'ailleurs, tout-à-fait étranger à la partie où on le plaçait.

René Chappe et Abraham Chappe furent donc nommés administrateurs en remplacement de leurs frères ; mais le gouvernement, toujours injuste à leur égard, exigea que l'administrateur qu'il venait de nommer fût porté sur les états comme premier administrateur, de sorte que deux Chappe, frères de l'inventeur du télégraphe, qui, depuis trente-huit ans, n'avaient cessé de travailler au perfectionnement de la télégraphie étaient, l'un, le deuxième administrateur, et l'autre le troisième. Le ministre en nous mettant à la suite d'un étranger qui ne pouvait rien faire ni rien ordonner ne faisait que des mécontents, aussi, je ne crains pas de le dire, si, après la manière dont il venait d'agir envers nous, j'ai continué à faire mon service avec un zèle qui ne s'est jamais démenti et que peu d'employés en télégraphie ont eu comme moi, ce n'est pas par amour pour le

gouvernement d'alors, qui nous abreuvait de dégoûts ; mais parce que j'avais avec mes frères tout créé dans cette partie, et je désirais profiter de mon expérience pour rendre le télégraphe, dont l'invention honorait mon nom, de plus en plus utile, et laisser à mon fils un nom auquel on ne pût rien reprocher ; de sorte que René Chappe servait le gouvernement avec zèle par amour pour la légitimité qui, selon lui, assure la tranquillité d'un pays, et moi parce que j'ai l'intime conviction qu'un homme que le gouvernement emploie et solde doit toujours, *quand même*, le servir avec zèle et honneur ou bien se retirer.

Deux Chappe restaient donc de cinq frères qui tous avaient été employés dans la télégraphie depuis dix-sept-cent-quatre-vingt-dix et qui tous avaient contribué, pendant trente-huit ans, au perfectionnement d'une partie qui n'était connue de personne avant eux ; ces deux Chappe ont été destitués à la révolution de juillet.

René Chappe, parce qu'il refusa énergiquement de faire passer, par le télégraphe, les dépêches que le gouvernement provisoire du vingt-neuf juillet lui envoya ; il eut la bonhomie de croire qu'ayant juré fidélité au gouvernement de Charles X, il ne pouvait enfreindre ce serment sans manquer à l'honneur, comme si un très grand nombre de notabilités du jour, se croyaient moins honorables pour avoir juré fidélité à tous les gouvernements qui se sont succédés, et moi, Abraham Chappe, le plus jeune des cinq frères, je ne fus pas destitué pour la même raison, vu que je n'étais pas à Paris lors de la révolution de juillet ; mais je le fus sur l'indication de M. M....., député de la Meurthe, très en crédit près le gouvernement provisoire ; probablement que ce député jugea qu'il fallait me faire destituer comme mon frère, pour avoir ma place ; aussi, après la destitution des deux Chappe, se fit-il nommer commissaire du gouvernement provisoire, chargé en chef de l'administration télégraphique.

René Chappe, après la réponse énergique faite à l'envoyé du gouvernement provisoire, crut qu'il n'était pas prudent à lui de rester à l'hôtel du télégraphe ; en conséquence il cacha le vocabulaire et partit de Paris pour venir me rejoindre à ma campagne, située à une lieue du Mans, où j'étais depuis le 21 juillet.

Il y arriva le 30 du même mois, à quatre heures du soir, la tête encore toute bouleversée des événements dont il venait d'être témoin. Il me fit le récit de ce qui lui était arrivé : je lui témoignai le regret que j'avais qu'un Chappe ne fût pas à Paris dans une circonstance semblable, et je lui dis que j'allais partir pour m'y rendre. En effet, j'envoyai aussitôt au Mans commander des chevaux de poste pour le lendemain, et j'arrivai le premier août à l'administration télégraphique, à cinq heures du matin ; je montai sur-le-champ au cabinet des dépêches où je trouvai le traducteur qui m'apprit que M..... était nommé par le gouvernement provisoire, commissaire chargé en chef de l'administration télégraphique, et que j'étais destitué, ce qui me surprit beaucoup, car je n'avais rien fait pour mériter de l'être, et cependant je ne pus en douter, après l'avoir lu dans le moniteur.

J'attendis néanmoins M. M..... au cabinet des dépêches, qui fut assez surpris de m'y trouver ; il s'était probablement déjà flatté qu'après avoir fait destituer les deux derniers des Chappe, il jouirait tranquillement de leur succession. Je lui dis qu'ayant appris, par mon frère, tous les événements qui étaient arrivés à Paris, je m'étais empressé de venir reprendre mes fonctions ; il ne me répondit rien, mais un instant après il me fit connaître qu'il désirait avoir un entretien avec moi, je le conduisis dans ma chambre et là il me dit que je n'ignorais probablement pas la conduite que mon frère avait tenue, et, qu'après cela, il ne pouvait me laisser reprendre mes fonctions, sans que, préalablement je fisse le serment d'être fidèle au nouveau gouvernement, et de faire transmettre, par le télégraphe, toutes les dépêches qu'il m'enverrait, je fis ce serment ainsi que j'en avais déjà fait dix depuis mil sept-cent quatre-vingt treize.

Je crus alors que j'allais reprendre mes fonctions, et que M. le commissaire allait me laisser faire mon service, il n'en fut point ainsi ; il savait très bien que la destitution de mon frère laissait une place d'administrateur vacante, il continua donc à venir au cabinet des dépêches, comme si sa présence y eût été nécessaire et à donner des ordres comme si je ne fusse pas présent, il ne manquait pas, par exemple, de venir tous les soirs pour signer le bulletin des dépêches parvenues dans la journée, qu'il portait souvent lui-même au palais royal, cela lui donnait l'occasion de faire connaître son utilité dans la télégraphie et comme ses occupations se bornaient à peu près aux fonctions d'ordonnance, il trouvait le temps dans la journée, d'aller chez le frère de M. Guizot, ministre de l'intérieur (ci-contre), et chez M. Bérard, alors directeur des ponts-et-chaussées, dire tout le bien possible de moi, surtout lorsqu'il sut que je m'étais prononcé d'une



manière très-peu favorable à la proposition qu'une personne, dont il était parfaitement connu, me fit de l'avoir pour collègue, en remplacement de mon frère ; cette proposition me révolta avec d'autant plus de raison, qu'il me parut que ce commissaire ne l'avait fait destituer que pour avoir sa place :

Je ne pouvais, d'ailleurs, me faire à l'idée qu'une personne qui ne connaissait pas l'A, B, C, de la télégraphie, pût être administrateur de cette partie, à moins que ce ne fût comme sinécure ; la suite m'a cependant prouvé le contraire, car monsieur le commissaire, voyant qu'il ne pouvait pas être mon collègue avec mon assentiment et sachant que je me plaignais souvent au roi de son inutilité à l'administration, et d'une surveillance que mes antécédents ne pouvaient justifier, changea de batterie, pour parvenir au but où il désirait probablement arriver ; il allait, tantôt au ministère de l'intérieur, me dépeindre comme un despote dans mon administration, en disant que j'exigeais des inspecteurs un service très-pénible et tout-à-fait inutile, comme s'il eût été en état d'en juger, et mille autres choses, dont je ne me souviens pas maintenant, mais qui me furent rapportées immédiatement par un député qui avait tout entendu ; tantôt il allait chez M. Bérard ¹, directeur des ponts-et-chaussées, dont l'administration télégraphique n'avait dépendu, jusqu'à ce jour, que pour la comptabilité des sommes allouées à l'entretien des lignes télégraphiques ; il lui parlait de mon despotisme, dont les mauvais inspecteurs seuls pouvaient se plaindre, et il l'engageait à me retirer le personnel de l'administration.

1) Auguste Simon **Louis Bérard** homme politique, ingénieur, industriel et haut fonctionnaire français, né à Paris le 3 juin 1783, mort à La Membrolle-sur-Choisille (Indre-et-Loire) le 23 janvier 1859.

M. Bérard, qui n'entendait rien à la télégraphie, et qui était dans cette circonstance, sans s'en douter, l'instrument de M. le commissaire, me pria de passer chez lui ; je m'y rendis, et, après m'avoir parlé de la conduite de mon frère, que le gouvernement actuel ne trouverait peut-être pas aussi blâmable aujourd'hui qu'elle le fut au 29 juillet 1829, il me dit qu'il voulait éviter que de semblables scènes se renouvelassent, et que, puisqu'il avait la responsabilité, il fallait qu'il fit un choix d'employés sur lesquels il pût compter, comme si un directeur des ponts-et-chaussées pouvait être responsable de quelque chose dans une partie où il n'entend rien du tout, dans l'acception du mot, et où les chefs de l'administration n'ont aucun ordre à recevoir de lui, pour ce qui concerne les dépêches, le passage des signaux et l'organisation des lignes.

L'administration ne lui doit que le compte de l'emploi des fonds. L'autorité des directeurs des ponts-et-chaussées, dans une administration qu'ils ne connaissent pas du tout, ne peut être que très nuisible, et aujourd'hui que je ne suis plus employé, et qu'on ne peut pas me supposer un intérêt personnel, j'affirme qu'il est dans l'intérêt de la télégraphie de laisser aux administrateurs la nomination de tous les employés de cette partie, dont beaucoup sont à deux cents lieues de Paris.

L'administration télégraphique doit pouvoir frapper, instantanément et sans appel, un directeur ou un inspecteur, qui, par incapacité ou mauvais vouloir, entravent un service, souvent très-important, qui exige une très grande surveillance et une prompte exécution.

Les Chappe avaient ce pouvoir, et cependant, pendant trente-neuf ans qu'ils ont eu le personnel, ils n'ont pas destitué un seul directeur ; ils ont plutôt lutté, lors des changements de gouvernement, contre plusieurs députés qui voulaient faire destituer des directeurs du télégraphe, sous prétexte d'opinions libérales ou royalistes ; cela dépendait du vent qui soufflait, et cela, pour faire donner leurs places à des personnes qu'ils protégeaient ; mais, comme nous avions le personnel, et que nous savions bien que les directeurs dont ils se plaignaient étaient de très bons employés, nous ne nous prêtons pas à leurs desseins ; quant aux inspecteurs, trois ou quatre ont été renvoyés, pour cause de retard dans le paiement du traitement dû aux stationnaires, et un seul, pour négligence dans son service et insubordination, laquelle insubordination ne venait que de ce qu'il s'était persuadé que nous n'avions pas le droit de le destituer et que des personnes en crédit sauraient bien le faire rentrer dans la partie.

Voilà donc le despotisme des Chappe, pendant 39 ans, dans une partie qu'ils ont créée, où la plus grande surveillance et une juste sévérité sont indispensables, si l'on veut que le télégraphe soit utile.

Je répondis à M. le directeur, qui voulait s'emparer du personnel, qu'il était nécessaire que tous les employés du télégraphe dépendissent de moi, qu'il fallait que mon autorité sur eux leur laissât craindre d'être punis de leur négligence, sans qu'ils pussent en rappeler ; que d'ailleurs, il ne pouvait ni les connaître, ni les juger ; que le chef de l'administration était le seul compétent pour juger leur droit à l'avancement ; que, depuis 39 ans, les Chappe en agissaient ainsi ; que la télégraphie et tous les gouvernements qui s'étaient succédés, depuis 1793, s'en étaient très-bien trouvés jusqu'à ce jour.

(Voir l'Histoire de la Télégraphie, note 6).

M. le directeur me répondit que je lui présenterais les sujets ; alors, je crus qu'il ne s'agissait plus que de délivrer une commission dans le nom du roi, au lieu de l'être dans le nom des Chappe, et je me retirai pour continuer à faire mon service ; mais trois ou quatre jours après cet entretien, M. le directeur m'écrivit une lettre complètement confidentielle, pour me demander des renseignements sur les opinions politiques de tous les employés de la télégraphie et leurs capacités. Je lui répondis la lettre suivante :

« *Monsieur le Directeur,*

Je m'empresse de répondre à votre lettre complètement confidentielle du 19 de ce mois, avec la franchise d'un homme d'honneur. Je puis assurer qu'il n'y a pas un seul des Directeurs du télégraphe qui ne regarde comme un devoir de servir le roi et son gouvernement avec zèle, honneur et fidélité. Le serment qu'ils viennent tous de faire est une nouvelle garantie de ce que j'annonce.

Quant aux Inspecteurs, je ne connais point leur opinion politique ; je ne me suis jamais trouvé, soit chez moi, soit ailleurs avec ceux qui habitent Paris, et je n'ai pas vu ceux des départements depuis quinze à vingt-ans ; d'ailleurs je ne m'occupe des Inspecteurs que pour savoir s'ils exécutent les ordres de l'administration, s'ils surveillent les stationnaires qui sont immédiatement sous leurs ordres, s'ils sont justes envers eux et si les signaux passent correctement sur leur division.

La capacité de ces deux classes d'employés est appropriée, autant que possible, à l'importance de la place qui leur est confiée et comme vous avez eu la bonté de me marquer dans votre lettre du 15 de ce mois, que vous me demanderiez ma proposition sur les emplois qui deviendraient vacants, vous pouvez être persuadé, M. le Directeur, que je ne vous présenterai pour candidats à ces emplois que des sujets qui y auront des droits et que je saurai capable de les remplir avec intelligence et dévouement.

Le roi doit en être d'autant plus convaincu que je suis intéressé plus que personne à ces choix, puisqu'il n'y a de responsabilité réelle que pour le chef de l'administration chargé du passage des dépêches, et, sous tous les rapports, sa Majesté n'ignore pas qu'elle peut compter sur mon dévouement et sur une expérience de trente-neuf ans dans cette partie.

Il me reste à parler des employés des bureaux, je leur donne des ordres qu'ils exécutent ponctuellement et je ne les ai jamais entendu parler politique ; je ne souffrirais pas qu'ils s'en entretinssent dans les bureaux.»

Le vingt-trois septembre dix-huit cent trente, M. Bérard, directeur des ponts-et-chaussés, m'écrivit qu'il craignait que je ne me fusse mépris sur le sens de sa lettre, qu'il n'entendait pas exercer sur les employés de la télégraphie une surveillance indirecte sur les nominations et même sur les mutations des employés télégraphiques, qu'il entendait prendre la responsabilité toute entière de ses actes, et que, pour cela même, il voulait faire les nominations en pleine connaissance de cause.

Après une explication si précise, je ne doutai plus que l'intention de M. le Directeur des ponts-et-chaussés ne fût de faire de moi son commis, et le délateur secret des employés de la télégraphie, que les Chappe avaient tous nommés et dont plusieurs étaient leurs parents ; aussi, dès ce moment, je cessai toute correspondance avec ce directeur et j'adressai à chacun des Ministres une lettre par laquelle je faisais connaître que lorsque mon frère fit hommage à la France de son ingénieuse invention, il demanda à choisir les employés auxquels il devait communiquer ses moyens, que cette demande parut juste et qu'on la lui accorda, que depuis trente neuf ans les Chappe avaient toujours nommé les employés sous leurs ordres, que la télégraphie s'en était très-bien trouvée et que tous les gouvernements qui s'étaient succédés n'avaient jamais eu à s'en plaindre ; qu'il était indispensable que les Chappe, dont beaucoup d'employés étaient à deux cents lieues plus ou moins loin, conservassent sur eux une autorité qui pût leur faire craindre d'être punis à l'instant sans appel ; que cette autorité leur était d'autant plus nécessaire, que, dans une partie encore toute nouvelle, où l'expérience donne lieu, à chaque instant, à des mesures qui contrarient très-souvent les employés, il serait impossible de les mettre à exécution, si ces employés n'étaient pas très-persuadés que le chef de l'administration a le droit de les destituer sur le champ, et que j'étais tellement persuadé de la nécessité d'une autorité absolue sur tous les employés de la télégraphie, que si le Conseil des ministres en jugeait autrement, je le priais de vouloir bien m'accorder ma retraite avec mon traitement intégral, comme cela avait eu lieu pour mes frères.

J'adressai copie de cette lettre à M. le directeur, qui voyant que je ne voulais pas reconnaître l'autorité qu'il avait l'intention de s'attribuer sur l'administration télégraphique, profita du droit qu'il avait d'entrer au conseil, où il avait alors du crédit, pour appuyer des prétentions d'autant plus extraordinaires de sa part, que M. M. MoIé, Montalivet, Crétet et Béquet, qui tous avaient été à la tête des ponts-et-chaussés, ne s'étaient jamais cru responsables des employés de la télégraphie, qui ne pouvaient recevoir des ordres que des Admi-

nistrateurs, seuls responsables des dépêches, et qui, par conséquent, devaient mettre tous leurs soins dans le choix d'employés sur lesquels ils pussent moralement compter, et qui leur offrissent quelques garanties, par leurs antécédents, sur leur moralité et leur aptitude : en effet, des employés qui n'avaient de correspondance qu'avec les administrateurs du télégraphe, qui ne recevaient des instructions que des administrateurs du télégraphe, qui n'avaient d'ordre à recevoir que des administrateurs du télégraphe, pouvaient-ils être choisis par un directeur des ponts-et-chaussées, place très amovible ?

Comme l'a vu M. Bérard, et qui était occupée par des personnes qui ne connaissaient la télégraphie que pour en avoir entendu parler.

M. Bérard prétend vouloir justifier la prétention qu'il a de s'emparer du personnel de l'administration télégraphique, sur ce qu'il appelle sa responsabilité ; mais qu'entend-t-il par sa responsabilité ?

Responsable de quoi ?

Est-ce de la moralité des employés, de leur opinion politique, de leur instruction, de leur capacité et de leur exactitude dans le service ?

Par exemple, dans la position où je me suis trouvé à Brest, quelle aurait pu être la responsabilité de M. Bérard ?

Avant que l'amiral Bruix¹, ministre de la marine, arrivât à Brest, en l'an 7, pour commander l'escadre destinée à aller à Carthagène, se réunir à l'escadre espagnole, pour ensuite l'amener à Brest, on signalait depuis plusieurs jours, devant la rade de Brest, une escadre anglaise, composée de 15 bâtiments ; et comme les forces qui étaient à Brest étaient à peu près les mêmes, le gouvernement donna l'ordre à l'amiral Bruix, avant son départ de Paris, d'attaquer l'escadre anglaise, dans le cas où il se verrait suivi par elle ; rien jusque-là qui ne soit très-naturel ; mais, pendant le voyage de l'amiral, pour se rendre de Paris à Brest, on signala, en vue de Brest, l'apparition d'une seconde escadre anglaise, composée également de quinze bâtiments, de sorte que l'amiral, qui, avant de partir de Paris, avait reçu l'ordre de sortir de la rade et d'attaquer l'escadre anglaise, composée seulement de quinze bâtiments, crut, avec assez de raison, que les forces des Anglais étant doublées depuis son départ de Paris, il devait attendre de nouveaux ordres ; en conséquence, il donna connaissance, par le télégraphe, au gouvernement, de l'augmentation des forces anglaises, et demanda ce qu'il devait faire ; il lui fut répondu, par le télégraphe, qu'il devait également sortir, et que, dans le cas où il s'apercevrait que l'une des escadres le suivait, il fallait qu'il l'attaquât. J'envoyai sur-le-champ cette dépêche télégraphique à l'amiral, et je la signai : Abraham Chappe. A peine l'eus-je expédiée, que, jugeant toute son importance, je restai immobile pendant plus de dix minutes, et je me rendis chez l'amiral, le visage couvert de sueur, et lui fis part des craintes que j'éprouvais, en le priant de vouloir bien attendre jusqu'au lendemain pour faire sortir l'escadre.

L'amiral, qui eut, en quelque façon, pitié de ma position et de mon âge, me dit que les vents ne lui permettant pas de sortir, il n'appareillerait pas, probablement, cette nuit : heureusement, le lendemain matin, il fit un très-beau temps, et je pus demander à Paris la répétition de la dépêche qui confirma celle que j'avais reçue la veille.

Je la communiquai de nouveau à l'amiral, qui, depuis ce temps, me témoigna, dans toutes les occasions que j'ai eues de le revoir, soit à Paris, soit à Boulogne, de l'amitié et beaucoup de confiance.

1) **Étienne Eustache Bruix**, né en 1759 à Fort Dauphin sur l'île de Saint-Domingue et mort en 1805 à Paris, est un marin et homme politique français du XVIII^e siècle. Colonel-général-inspecteur des côtes de l'Océan, grand-officier et chef de la 13^e cohorte de la légion d'honneur. Il occupe le poste de Ministre de la Marine et des Colonies du 27 avril 1798 au 4 mars 1799.

Si, dans cette dépêche, il y avait eu erreur ou mauvais vouloir, est-ce M. Bérard qui eût été responsable ?

Ne sont-ce pas les Chappe qui en auraient supporté toutes les conséquences ? J'ai cité cette circonstance, parce qu'elle m'est personnelle ; mais combien d'autres dépêches importantes ont pu inspirer de semblables craintes aux Chappe et aux directeurs en province.



Cette prétendue responsabilité, que ne pouvait avoir M. Bérard, sous aucun rapport, n'était qu'un prétexte, et en voulant faire de moi son commis et un délateur, il n'avait d'autres intentions que de me dégoûter de ma place, pour la donner à celui ou à ceux qui la convoitaient. (Note : 2)

Le 15 septembre 1830, je reçus une lettre qui m'annonçait que ma retraite m'était accordée : des ministres nouveaux qui ne connaissaient pas plus la télégraphie que leurs prédécesseurs avaient cru devoir céder aux exigences de M. Bérard.

Quelque jours après, j'appris que M. M..., commissaire du gouvernement provisoire et député de la Meurthe, était mon successeur. Je n'avais donc plus rien à faire qu'à demander si ma retraite était telle que j'avais prié qu'on me l'accordât ; et, pour cela, je m'adressai à un député de la Mayenne, qui fut le demander à M. Dupin, alors ministre à portefeuille, qui avait assisté au conseil ; ce député lui répondit qu'elle m'avait été accordée, telle que je l'avais demandée ; M. de Rumigny, alors député de la Somme, eut aussi la bonté de le demander à M. Bérard, qui lui répondit la même chose ; ce directeur pouvait en effet l'affirmer ; car, dans le seul entretien que j'ai eu avec lui, je le priai de me dire si, dans le cas où je demanderais ma retraite elle me serait accordée avec mon traitement intégral, comme cela avait eu lieu pour mes frères.

Il me répondit que le gouvernement de Philippe 1^{er}, qui se piquait d'être *au moins aussi juste* que celui de Charles X, m'accorderait ma retraite comme à mes frères, si je la demandais ; ce sont ses propres expressions, et cependant je n'ai eu pour retraite que celle qui m'était légalement due, et que l'on ne pouvait me refuser.

Les personnes qui liront cet ouvrage jugeront si les Chappe qui avaient dépensé beaucoup d'argent pour leurs expériences, et qui avaient fait hommage à la France de leur ingénieuse découverte, méritaient, après avoir employé quarante années à perfectionner la télégraphie, et la rendre de plus en plus utile, que le gouvernement de juillet se conduisit ainsi à leur égard.

Il est vrai que René Chappe refusa très énergiquement, le 29 juillet 1830, de transmettre, par le télégraphe, les dépêches du gouvernement provisoire qui le destitua ; mais qu'avait-on à me reprocher à moi, qui étais parti de Paris, le 20 juillet, pour aller près de ma femme, malade au Mans, et qui, aussitôt que j'eus appris, par mon frère, les événements qui venaient d'avoir lieu, me rendis sur-le-champ à Paris, afin de reprendre mon service.

Croyant que mes affaires d'intérêt étaient terminées, ainsi que je l'avais demandé, je me disposai à retourner au Mans, mais avant, j'écrivis la lettre suivante au roi :

« Sire,

Je regrette, que le conseil des ministres ait cru devoir céder aux injustes prétentions de M. Bérard ; je le regrette d'autant plus que je me proposais de mettre à exécution une amélioration très-avantageuse pour la télégraphie ; mais, persuadé qu'il ne me serait plus possible de rien faire sans éprouver des contradictions de la part des employés sous mes ordres, je me trouve forcé d'abandonner à un étranger le télégraphe que les Chappe ont créé et dirigé pendant 39 ans. »

Cette dernière lettre fait connaître que lorsque M. Bérard, par ses prétentions, me mit dans la nécessité de demander au gouvernement qu'on me laissât le personnel de l'administration, que les Chappe avaient depuis l'origine de la télégraphie, ou que l'on me donnât ma retraite, je m'occupais d'amélioration dans la télégraphie ; cette amélioration était relative aux vocabulaires, de la composition desquels mes frères avaient toujours été chargés, pendant que je m'occupais de l'établissement des lignes, et de leur organisation.

A l'origine de la télégraphie, nous nous servîmes d'un vocabulaire contenant 9.999 mots, représentés chacun par un nombre depuis 1 jusqu'à 91999, ce qui exigeait souvent quatre signaux pour un mot, sans y comprendre le signal indicatif de la terminaison de chaque mot, c'est avec ce vocabulaire que toutes les dépêches télégraphiques envoyées de Paris à Lille et à Strasbourg ont été composées en 1793, 94, 95 : Ces moyens étaient peu propres à faire espérer aux Chappe des résultats aussi avantageux que ceux qu'ils ont obtenus depuis. La quantité de signaux, qu'il fallait pour la traduction des dépêches, ne leur permettait pas de transmettre la moitié de celles qui leur étaient envoyées, car si le premier signal d'une dépêche parvient très proprement à une grande distance, il n'en faut pas moins beaucoup de temps pour faire, passer à sa destination une dépêche composée de deux cents signaux, dont chaque signal exige que chaque télégraphe fasse deux mouvements ; que l'on calcule maintenant, et l'on verra que sur une ligne composée de cent vingt télégraphes il se fait quarante huit mille mouvements, avant qu'une dépêche de deux cents signaux soit entièrement parvenue à sa destination ; il est vrai que lorsque le temps est beau et que les brouillards ou les

titillations de atmosphère, causées par les vapeurs qui émanent de la terre ne sont pas un obstacle à la visibilité, le premier signal de la correspondance ne doit mettre que dix à douze minutes, pour arriver directement de Paris à Toulon, mais si l'on suppose une correspondance suivie et directe de Paris à Toulon, sans que les signaux soient arrêtés à Lyon il n'arrive communément à Toulon qu'un signal par minute.

Lorsque chacun des cent vingt télégraphes est pourvu d'un signal, la correspondance est sensée avoir lieu de Toulon avec son poste correspondant, qui en est éloigné d'une lieue, et qui doit lui donner un nouveau signal aussitôt qu'il a vu que Toulon a pris celui qu'il lui a présenté, ainsi de suite jusqu'à la fin des deux cents signaux ; mais pour qu'il puisse lui présenter un nouveau signal, il faut qu'il l'ait reçu de son correspondant, et lorsqu'un signal doit passer par cent vingt postes où se trouvent des employés, plus ou moins actifs, plus ou moins exacts, ou que l'atmosphère n'est pas favorable à l'observation, ou que des brouillards qui souvent ont lieu, alternativement, sur tous les télégraphes, il y a, quelquefois, entre chaque signal, un intervalle de 2, 4, 6 et 10 minutes et quelquefois 1, 2, 3, et 4 heures ; d'autres fois la dépêche passe à moitié, et il faut attendre plus ou moins longtemps pour recevoir la fin ; enfin, je puis assurer que la moitié des dépêches envoyées par les ministres ou par des autorités en province, restent dans les cartons, ou ne parviennent à leur destination que 4, 6, 12 et 24 heures après qu'elles ont été remises aux administrateurs à Paris ou aux directeurs en province ; par exemple, je suis presque certain que, lors des derniers, évènements qui ont eu lieu en Afrique et qui ont dû exiger une correspondance très active de Paris à Toulon et de Toulon à Paris, plus de la moitié des dépêches, qui auraient dû être transmises par le télégraphe, ont été expédiées par la poste ou par courriers extraordinaires.

Je sais que l'on peut m'objecter que je ne pourrais jamais faire passer les signaux, lorsque des brouillards, des pluies ou autres obstacles empêcheraient la communication. Cela est vrai, mais j'en conclurai que plus les obstacles qui s'opposent au passage des signaux sont nombreux, plus il est important pour la télégraphie de diminuer le temps que l'on met maintenant pour faire passer une dépêche, car moins on mettra de temps à faire passer une dépêche, plus on sera assuré qu'elle passera à sa destination et plus on pourra faire passer de dépêches dans un jour ; ce que les Chappe comprirent aussitôt que la ligne de Lille marcha, et, en mille sept cent quatre vingt seize ou en mille sept cent quatre vingt dix sept, ils adoptèrent la numération qui existe encore aujourd'hui (Note : 3), elle diminua d'un tiers le temps qu'on employait précédemment pour le passage d'une dépêche, puis-qu'au lieu de 4, 6, 8 et 10 mouvements que chaque télégraphe était obligé de faire pour rendre un mot il n'en faut plus que 3, 4, 6 et 7. Ce fut alors une grande amélioration ; mais elle était loin de répondre au besoin du service ; aussi les Chappe, pendant qu'ils ont été dans la télégraphie, n'ont cessé de chercher les moyens de diminuer le nombre des mouvements que le télégraphe est obligé de faire, pour exprimer un membre de phrase ; tous leurs efforts et ceux des employés qui se sont occupés de cet objet, ont été inutiles.

Convaincu du service que je rendrais à la télégraphie en abrégant le temps nécessaire pour le passage d'une dépêche, et mû par le désir qu'un Chappe doit avoir de perfectionner une invention qui honore son nom, je travaillai aussitôt que ma place d'administrateur m'eut fixé à Paris au moyen de parvenir à ce but ; mais, dès le moment que l'on m'eut obligé à demander ma retraite, je ne m'en occupai plus et je ne m'en serais, probablement jamais occupé si je n'avais lu dans les journaux que l'on faisait, sur l'une des tours de Saint-Sulpice, l'essai d'un nouveau système de télégraphe, dont les résultats devaient bientôt faire oublier le télégraphe Chappe.

Croyant alors que l'intention de MM. les administrateurs, en ajoutant une quatrième pièce au télégraphe, était d'augmenter le nombre des signaux primitifs, afin de diminuer le temps nécessaire pour le passage d'une dépêche, je repris mon travail par le moyen duquel j'étais persuadé pouvoir parvenir à des résultats plus avantageux que ces Messieurs, sans rien changer au télégraphe, sans occasionner aucune dépense et sans empêcher la communication journalière. Mais plusieurs renseignements que je cherchai à me procurer, m'ayant appris que l'on voulait seulement faciliter la manœuvre du télégraphe et, par ce moyen abrégier le temps que l'on met à faire passer une dépêche, j'écrivis la lettre suivante au ministre de l'intérieur :

« *Le Mans 7 août 1839.*

Chappe, ancien administrateur des lignes télégraphiques, à son excellence le secrétaire-d'état, ministre de l'intérieur.

M. le Ministre,

Depuis quinze mois environ des essais se font sur l'un des télégraphes placés sur la tour de Saint-Sulpice, dans l'intention, probablement, de perfectionner la télégraphie ; si les personnes qui font ces essais avaient plus d'expérience dans cette partie et connaissent mieux la télégraphie, ils sauraient que sans y rien changer et sans qu'il en coûtât un centime au gouvernement, ils pourraient obtenir des résultats beaucoup plus

prompts que ceux qu'ils obtiendront après avoir exécuté leur perfectionnement, qui présente de grands inconvénients et offre moins d'avantage que le télégraphe tel qu'il est.

L'inventeur de ce nouveau système de télégraphe prétend, dit-on, que la manipulation sera plus facile et que les signaux passeront plus promptement. Je nie le fait, et je ne crains pas d'affirmer que si, avec ce nouveau système de télégraphe, on fait passer de Paris à Toulon, en trois heures, une dépêche quelconque, on peut, en retraduisant de nouveau cette dépêche, la faire passer aussi correctement à la même destination en deux heures, sans rien changer au télégraphe et sans y rien ajouter.

Le gouvernement ne pouvant juger les améliorations télégraphiques qui lui sont proposées, qu'en s'en rapportant aux personnes qui ont de l'expérience dans cette partie, j'ai cru devoir, dans l'intérêt de la télégraphie et peut-être du trésor, l'informer des résultats que l'on peut obtenir avec le télégraphe tel qu'il est : si maintenant il lui convient de laisser dénaturer le télégraphe de manière à ne pouvoir plus obtenir les mêmes avantages que ceux qu'il offre maintenant, je ne puis m'y opposer ; mais je dirai qu'il est malheureux que le télégraphe soit tombé entre les mains de personnes qui croient ne pouvoir le perfectionner qu'en le dénaturant ; d'ailleurs, est-ce bien le perfectionner que le composer de quatre pièces au lieu de trois, et lui donner une forme qui présentera, dans beaucoup de positions, de très grandes difficultés, soit pour son établissement, soit pour les réparations.

Il n'est personne qui, voyant pour la première fois l'ancien télégraphe et le nouveau qui a été établi sur une des tours de St-Sulpice, ne soit porté à croire que l'ancien télégraphe est le télégraphe perfectionné. Lorsque plusieurs puissances font des recherches pour obtenir des communications plus promptes que celles du télégraphe français, je ne puis croire que le gouvernement le laisse dénaturer de manière à ne pouvoir plus en obtenir tous les avantages qu'il offre dans l'état où il est.

Je suis. etc.

Chappe.»

Son excellence ne m'ayant pas fait accuser la réception de cette lettre, et doutant qu'elle lui eût été remise, je lui adressai celle ci-après, qu'un député a bien voulu lui remettre.

« Monsieur le ministre,

Depuis 1792 la télégraphie a coûté 18 à 20 millions ; je conclus, d'après une dépense aussi considérable, que tous les gouvernements qui se sont succédés en France, depuis cette époque, ont trouvé que la télégraphie était utile ; cependant, depuis 1796, aucun perfectionnement n'a eu lieu dans cette partie, seulement quelques mesures ont été prises pour accélérer et assurer l'exactitude du passage des signaux ; aussi, aujourd'hui comme autrefois, les six douzièmes des dépêches qui sont envoyées dans une année par les ministres et les autorités à l'administration télégraphique, ou aux directeurs du télégraphe en province, restent dans les cartons, ou sont envoyées par la poste ; trois autres douzièmes ne parviennent par le télégraphe à leur destination que six, douze et vingt-quatre heures après qu'elles ont été remises à l'administration, et les trois derniers douzièmes parviennent à leur destination aussi promptement que possible, mais souvent, si les dépêches sont très-pressées, les traducteurs suppriment les mots et même les phrases qui paraissent inutiles au sens de la dépêche, afin d'en accélérer le passage. Cette insuffisance du télégraphe vient en partie de ce qu'il faut trop de signaux pour rendre la dépêche ; moins il y aura de signaux pour

traduire une dépêche, plus on sera assuré qu'elle parviendra à sa destination, et plus on pourra en transmettre dans un jour, puisqu'il faudra moins de temps.

Dépôt légal septembre 2009. ISSN 1637 - 3456 ©

Directeur de la Publication : Marcel Malevialle.

Rédacteur : M. Gocel.

Secrétaire : Roland Lutz.

Site Internet : www.telegraphe-chappe.eu

Webmestre : Bernard Lafont

Adresse mail : chappebansaintmartin-rl@hotmail.fr

Tél. : 03.87.60.47.57.

Le RU-BAN, 3 avenue Henri II,
57050 Le Ban Saint-Martin

(La suite au prochain numéro.)

N'hésitez pas à nous faire partager vos sentiments à la lecture de ces quelques pages. La rédaction.